

L'INSCRIPTION À « ANNEMASSE-BELLEGARDE CYCLOTOUR » VAUT ACCEPTATION DU RÉGLEMENT CI-DESSOUS DANS SON INTÉGRALITÉ ET DES MESURES DE PROTECTION DES DONNÉES**« Annemasse-Bellegarde CycloTour »
est une randonnée à vélo non chronométrée et sans classement
(Carte et profils du parcours en page 2)**

- ✓ Le port du casque rigide est obligatoire pour tous les cyclistes participants.
- ✓ Chaque participant devra se conformer au code de la route, aux arrêtés préfectoraux ou municipaux et se considérer en excursion personnelle.
- ✓ Chaque participant certifie qu'il n'a aucune contre-indication médicale à la pratique du cyclisme hors compétition et que son vélo dispose de tous les organes de sécurité en bon état de fonctionnement.
- ✓ Chaque participant en Vélo à Assistance Electrique certifie que son VAE n'a pas été débridé et conserve son fonctionnement d'assistance et sa vitesse limitée à 25 km/h.
- ✓ L'Annemasse-Bellegarde CycloTour est interdite aux mineurs de moins de 16 ans.
- ✓ Les mineurs de 16 et 17 ans doivent être munis d'une autorisation parentale ([Voir modèle ici](#)).
- ✓ Les inscriptions en ligne débuteront le 1er février et s'achèveront le 23 mars 2022 à 23 heures. A l'issue, les tarifs seront majorés de 5€ et les plateaux repas seront délivrés jusqu'à épuisement du stock.
- ✓ **Retrait des dossiers le 27 mars 2022 de 8h00 à 9h30 pour un départ unique et groupé à 9h50 précises sous escorte « Sécurité-motards ».**
- ✓ Emprunter obligatoirement le parcours balisé proposé par l'organisateur et satisfaire à tous les points de contrôle
- ✓ Tout abandon de randonnée doit être signalé à un membre de l'organisation.
- ✓ Adopter un comportement éco-responsable (éliminer vos déchets en respectant l'environnement).
- ✓ Les randonneurs devront **faciliter le passage des coureurs de la course** officielle en cas de croisement sur le parcours. Par ailleurs, pour tout retour **entre 12h00 et 13h00**, la ligne d'arrivée ne sera pas franchissable (départs Elites puis Cadets). Se référer à la feuille de route pour l'itinéraire.
- ✓ **Droit à l'image** : vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos et vidéos qui pourraient être réalisées gratuitement au cours de cette manifestation, pour une durée de 10 ans dans le monde entier et sur tous types de support (Internet, papier...).

ASSURANCE OBLIGATOIRE**Assurance Individuelle Accident :**

- ✓ Les licencié.e.s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
 - ✓ Il incombe aux autres participants (non-licencié.e.s) de s'assurer personnellement ou de vérifier si leur Responsabilité Civile privée couvre un éventuel sinistre sur ce type d'évènement.
- ⊖ **Les organisateurs n'assurent ni les pertes ou vols du matériel personnel, les casses ou autres détériorations, etc.**
- ⊖ **Les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires en fonction de la météo ou de tout autre évènement fortuit ou de force majeure.**

PROTECTION DES DONNEES

- ✓ **Communication des données collectées.** Le participant accepte que les données personnelles strictement nécessaires à la réalisation de son inscription ou à ce qui est requis en vertu de la réglementation applicable, soient communiquées par Njuko SAS à l'Organisateur de l'évènement sportif et / ou les partenaires de l'évènement. Njuko SAS ne communiquera en aucun cas les données personnelles du Participant à un tiers autre que l'Organisateur, sauf accord express et préalable de l'Internaute.
- ✓ **Droits d'opposition, d'accès et de rectification.** Le participant a un droit d'accès aux données personnelles le concernant et est informé qu'il peut consulter à tout moment les informations qu'il a communiquées à Njuko SAS dans sa fiche d'inscription. Le participant a le droit d'obtenir la rectification des données inexacts qui le concernent, il est informé par Njuko SAS qu'il peut modifier ou effacer* ces informations personnelles à partir de sa fiche d'inscription."

* Effacer les données personnelles : les données personnelles (nom, prénom, email, date de naissance, pièces jointes) seront définitivement effacées **60 jours** après la fin de l'évènement, dans le cas où le participant en a fait expressément la demande (à partir de sa fiche d'inscription en ligne).

1 parcours
2 niveaux

Suivez le guide !

Fléchage

ANNEMASSE
Place de la Libération

59 km
D+ 640 m

67 km
D+ 820 m

sur la route

La Côte-d'Hyot et le château de Faucigny

La montée de La Côte-d'Hyot offre des vues imprenables sur la vallée de l'Arve et mène jusqu'aux vestiges du château de Faucigny du 11e siècle. Perché sur un rocher, il domine la vallée à plus de 706 m d'altitude.

Saint-Jean-de-Tholome

Ce petit village situé à près de 800 m d'altitude s'adosse contre les pentes du Môle, contre la barrière rocheuse de Bonneville et s'ouvre sur la vallée de part et d'autre du côté de la commune de Faucigny et de celle de La Tour. Le spectacle des massifs alentours est superbe !

